Cher parent utilisateur de nos services,

Suite aux développements récents et évoluant rapidement entourant le Covid19, le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe a annoncé dimanche après-midi que **tous les services de garde devaient être ouverts pour les enfants dont un des parents travaille dans les services essentiels, soit :**

* **Les médecins,**
* **Les infirmières et infirmiers;**
* **Les paramédics;**
* **Les agents correctionnels et constables spéciaux**

Les parents qui **ne travaillent pas dans un de ces secteurs doivent continuer de respecter la quarantaine et ne peuvent pas se prévaloir de services de garde**.

Nous sommes conscientes des inconvénients que peuvent engendrer cette situation hors de notre contrôle, mais nous devons collectivement respecter les consignes émises par la santé publique afin de se sortir le plus rapidement de cette crise.

Nous n’avons pas d’emprise sur les consignes gouvernementales en cette période d’incertitude, si les choix faits par le ministère de la Famille ne vous conviennent pas, vous pouvez toujours formuler une plainte à l’adresse suivante :

En faisant parvenir votre plainte ou votre divulgation au :  
  
Bureau des plaintes et de l’amélioration de la qualité  
Ministère de la Famille  
600, rue Fullum, 5e étage  
Montréal (Québec) H2K 4S7